RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN
Commune de VILLIEU LOYES MOLLON

Arrêté municipal N°2026/025

ARRÊTÉ PORTANT MISE A JOUR DE L'ANNEXE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VILLIEU LOYES MOLLON

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) « Côtière de l'Ain »

Le Maire de la Commune de Villieu Loyes Mollon ;

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L153-60, R. 151-51, R. 151-53 et R153-18 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU la délibération du conseil municipal n°07/01/2026 en date du 26 janvier 2026 approuvant la révision du le Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrêté du Préfet du Département de l'Ain du 05 juin 2026 portant approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) « Côtière de l'Ain » sur les communes de Druillat, Varambon, Priay, Villette-sur-Ain, Chatillon la Palud, Villieu Loyes Mollon ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte l'arrêté du Préfet du Département de l'Ain, et en conséquence de mettre à jour les annexes du PLU en vigueur ;

ARRETE

ARTICLE 1 :
Le Plan Local d'Urbanisme de Villieu Loyes Mollon est mis à jour afin de prendre en compte l'arrêté du Préfet du Département de l'Ain susvisé, conformément à l'article R.153-18 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 :
Ces documents sont tenus à la disposition du public en mairie de Villieu Loyes Mollon. Ils sont également accessibles sur le site internet de la Commune et sur le Géoportail de l'urbanisme.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant une durée d'un mois.

ARTICLE 4 :
Le présent Arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Il pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Belley,
- Monsieur le Préfet du Département de l'Ain,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

MAIRIE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON 01800

Fait à VILLIEU LOYES MOLLON, le 21 SEP. 2026

Monsieur Philippe BERTRON
Maire

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20260921-A_URBA_25_PPRN-AR
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026